



Communiqué de presse

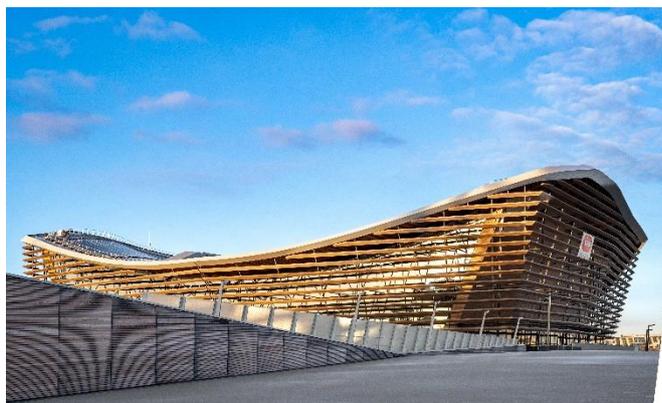
Paris, le 4 avril 2024

Le Centre Aquatique Olympique : prêt pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et leur Héritage !

Le Centre Aquatique Olympique (CAO), sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris, a été inauguré ce jeudi 4 avril par le Président de la République, Emmanuel MACRON, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024, en présence d'Amélie OUDEA-CASTERA, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et de Nicole BELLOUBET, ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Porté par la Métropole du Grand Paris et cofinancé par l'Etat, la Région Ile-de-France, la Ville de Paris, le Département de la Seine-Saint-Denis et Plaine Commune, le Centre Aquatique Olympique est le seul équipement sportif pérenne construit pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il accueillera les épreuves olympiques de plongeon, de natation artistique et les phases qualificatives de water-polo, avant de devenir le centre d'entraînement de la para natation le temps des Jeux Paralympiques. Après les compétitions, l'infrastructure restera un héritage fort des Jeux de Paris 2024 pour les habitants de la Seine-Saint-Denis, les clubs et les scolaires, et pour les métropolitains et le sport de haut niveau.

L'épicentre sportif métropolitain innovant et durable



Le Centre Aquatique Olympique accueillera 5 000 spectateurs pendant les Jeux de Paris 2024. Pour les compétitions, il proposera aux athlètes un bassin de natation et un bassin de plongeon.

Le Centre Aquatique Olympique se distingue par sa dimension innovante dans son éco-conception. Doté de la plus grande ferme photovoltaïque sur un

bâtiment public en France, d'une structure et d'une charpente en bois de forme concave, il associe sobriété et excellente environnementale. Sa construction est un exemple en matière de durabilité, en accordant une attention particulière à l'innovation durable et aux performances techniques et énergétiques.

Un héritage pour les métropolitains et le sport de haut niveau

A l'issue des Jeux de Paris 2024 et après une phase de réaménagement, le CAO entrera dans sa phase Héritage en juin 2025. Il deviendra un lieu de loisirs et d'apprentissage de la natation accessible à tous, à tarifs adaptés, avec : un bassin d'1,30 mètre de profondeur pour permettre l'apprentissage de la natation aux jeunes, particulièrement aux scolaires, un bassin aqualudique de 500 m² pour une baignade originale à destination des familles ainsi qu'une multitude d'activités sportives (tennis-padel, football à 5, fitness, escalade en bloc...).



Le Centre Aquatique Olympique deviendra également un repère pour la pratique de haut niveau. Il accueillera sur son site le pôle France de plongeon et deviendra un site de privilégié pour la Fédération Française de Natation (FFN). Répondant aux exigences techniques internationales, il pourra accueillir de nombreuses compétitions nationales et internationales comme les Championnats d'Europe de natation déjà prévus en 2026.

*« Il fallait de l'audace pour se porter volontaire ! L'immense fierté qui est celle aujourd'hui de la Métropole du Grand Paris est d'avoir relevé cet immense défi dans les temps, grâce à une mobilisation collective des acteurs publics notamment la SOLIDEO, des financeurs, des bâtisseurs et des architectes mais aussi grâce à l'engagement sans faille des équipes, notamment celles de la Métropole du Grand Paris. Nous sommes très fiers d'inaugurer le Centre Aquatique Olympique en présence du Président de la République, Emmanuel Macron. Un moment symbolique qui démontre ainsi sa compétence de la Métropole du Grand Paris comme maître d'ouvrage d'un projet d'envergure internationale, utile à la compétition et essentiel au développement du département de la Seine-Saint-Denis et au rayonnement de la Métropole du Grand Paris. », annonce **Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.***

*« Bravo à la Métropole du Grand Paris et à la SOLIDEO pour ce magnifique travail, livré avec un mois d'avance par rapport à la date prévue, qui nous projette encore un peu plus vers les Jeux ! A J-113, on est très heureux d'inaugurer le Centre Aquatique Olympique, sublime écrin pour les épreuves de natation artistique (du 5 au 10 août), de plongeon (du 27 juillet au 10 août) et de water-polo (du 5 au 11 août). Seul équipement sportif pérenne construit pour les Jeux, le CAO sera aussi un héritage fort pour le mouvement sportif et les athlètes français, qui disposeront d'une infrastructure de pointe pour s'entraîner, et aussi pour le territoire de la Seine-Saint-Denis et la pratique sportive des habitantes et habitants. », déclare **Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024.***

« Quelle joie d'inaugurer le centre aquatique olympique ! Encore un magnifique projet réalisé dans les temps grâce à la mobilisation de tous les acteurs, singulièrement de la Métropole du Grand Paris. Oui, nous sommes prêts ! Il s'agit d'un héritage majeur pour la Seine-Saint-Denis et ses habitants, les enfants et les clubs en particulier, qui pourront après les Jeux profiter de



Métropole
du Grand Paris

COLLECTIVITÉ HÔTE



cette magnifique piscine construite selon des normes environnementales respectant les accords de Paris. Entièrement accessible, elle permettra à toutes et à tous d'y faire du sport mais aussi d'assister aux diverses compétitions qui y auront lieu. C'est ça l'héritage des Jeux ! », souligne **Anne HIDALGO, Présidente de la SOLIDEO et Maire de la Ville de Paris.**

« *Nous sommes très fiers de ce superbe Centre Aquatique Olympique, que la Région Île-de-France a subventionné à hauteur de 19 Millions d'euros ! Les ambitions sont fortes pour ce projet, particulièrement en matière de développement durable et d'exemplarité environnementale. Après les Jeux de 2024, ce Centre Aquatique deviendra un complexe aquatique pour l'apprentissage de la natation, notamment pour les scolaires du territoire, l'installation du Pôle France de plongeon, l'accueil du grand public et l'organisation de grands événements de type championnats. Il est crucial que ces Jeux Olympiques et Paralympiques puissent profiter aux habitants de la Seine-Saint-Denis, un département très carencé en équipements sportifs. Ils seront les premiers bénéficiaires de cet héritage.* », se félicite **Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Ile-de-France.**

« *Nous sommes très fiers d'accueillir ce nouveau Centre Aquatique Olympique à Saint-Denis. Avec la rénovation et la construction de 8 piscines, les Jeux de Paris 2024 vont laisser un héritage aquatique fort. Le CAO constitue un équipement de grande qualité. Il pourra accueillir de grand.e.s athlètes et de grandes compétitions mais aussi tous les habitant.e.s de Seine-Saint-Denis !* », annonce **Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.**

« *L'implantation du Centre Aquatique Olympique, aréna centrale des Jeux, renforce la place de Saint-Denis comme terre d'accueil des grands événements. Ce nouvel équipement apporte aussi avec lui un double héritage, sportif et urbain. Pôle majeur pour le développement du savoir-nager et de la pratique sportive sur le territoire, le Centre Aquatique Olympique contribue en effet à la transformation du quartier de la Plaine Saulnier, réaménagé et reconnecté au reste de la ville.* » déclare **Mathieu HANOTIN, Maire de Saint-Denis et Président de Plaine Commune.**

Télécharger le Dossier de presse sur ce lien : [DP_CAO.pdf \(metropolegrandparis.fr\)](#)

Contact Presse : Inès Mouloudj – ines.mouloudj@metropolegrandparis.fr – 06.02.72.14.04

A propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).